

Un réseau de bénévoles et de salariés expérimentés

se met à votre disposition pour :

Vous **écouter**, vous **orienter**,
vous **soutenir** et vous **renseigner**.



Agir avec vous

- démarches administratives
- rencontres avec vos créanciers
- procédures judiciaires
- arrêt d'activité
- relations avec vos associés et partenaires...

Être là, à vos côtés dans...

- la confidentialité
- **la solidarité**
- le respect
 - de vos choix
 - de votre rythme
 - de votre projet



Faire appel à Solidarité Paysans est une démarche personnelle. Il est toujours temps de le faire !

Nos associations sont ouvertes à tous et indépendantes. Nous n'intervenons qu'à votre demande.

Si vous connaissez quelqu'un qui rencontre des difficultés, **parlez-lui de Solidarité Paysans.**

Solidarité Paysans, c'est...

un réseau national de défense et d'accompagnement des agriculteurs confrontés à des difficultés



▶ **1 000** bénévoles et **80** salariés au service des agriculteurs

▶ **3 000** familles d'agriculteurs accompagnées chaque année